



**AVIS DE COURSE
DU CHAMPIONNAT DE LA GUADELOUPE
EN CANOTS A VOILE TRADITIONNELLE
2012**



Nom de la compétition : Championnat de la Guadeloupe en Canots à Voile Traditionnelle 2011-2012

Dates complètes : 11 décembre 2011, 22 janvier 2011, 19 février 2012, 18 mars 2012, 29 avril 2012, 3 juin 2012

Lieu : Pointe à Pitre pour la première course, le lieu des autres courses sera fixé et communiqué ultérieurement

Autorité Organisatrice : Comité Guadeloupéen de Voile Traditionnelle (CGVT)

1. REGLES

La course sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements fédéraux.
- 1.4. Règlement Sportif des Courses de Canots à Voile Traditionnelle 2005
- 1.5. Règles de Jauge des Canots à Voile Traditionnelle 2011
- 1.6. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les canots peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La course est ouverte à tous les canots à voile traditionnelle répondant aux critères du Règlement Sportif des Courses de Canots à Voile Traditionnelle 2005, ainsi qu'aux règles de jauge des Canots à Voile Traditionnelle dans sa version actuelle
- 3.2. Les inscriptions définitives seront enregistrées au plus tard le **Jeudi 8 Décembre 2011** à 20 heures au local du CGVT à Grand Camp. Ou par courrier CGVT BP 49 97130 Capesterre B.E cedex. Par email avant minuit à l'adresse suivante : infocgvt@gmail.com ou cgvt2000@hotmail.com
- 3.3. Une inscription comprend au minimum : un formulaire signé du patron et le règlement des droits d'inscription. Les canots « en cours de construction » voulant participer au championnat, ont l'obligation de s'inscrire conformément à l'art 3.2, en apposant sur le formulaire d'inscription la mention « canot en cours de construction ».
- 3.4. Équipe inscrite : Une liste de dix (10) personnes maximum (équipiers et patron) sera enregistrée à l'inscription de chaque canot pour la durée du championnat. Il est interdit de naviguer sur un canot autre que celui sur lequel on est inscrit. Aucune dérogation ne peut être acceptée par l'organisateur.

3.5. Équipage embarqué : chaque canot en course est composé au choix de cinq ou de six personnes embarquées, patron compris, pendant toute la durée de la course. Il est donné à titre dérogatoire la possibilité d'opter pour « les équipages de Jeunes (moins de dix huit ans, date d'anniversaire postérieure à la date de fin de compétition) et les équipages féminins » en course, d'être composés au choix, de six ou sept mineurs ou femmes embarqués, patron(ne) compris(e), pendant toute la durée de la course.

3.6. A l'exception d'une évacuation sanitaire signalée et contrôlée par le Comité de Course, le délestage d'équipier en mer est interdit ; si un équipier tombe à l'eau, il devra obligatoirement être récupéré par le canot lui-même le plus tôt possible et avant de continuer la course vers la marque suivante ou l'arrivée.

3.7. Admissibilité :

- Tous licenciés FFV 2011 puis 2012
- Les concurrents devront, **au moment de l'inscription**, présenter obligatoirement : leur licence valide avec le cachet médical et l'autorisation parentale pour les mineurs. Les licences journalières devront être accompagnées d'un certificat médical (les demandes de licences journalières au CGVT doivent être faites au plus tard 2 jours avant la course).
- leur carte d'autorisation de port de publicité si nécessaire,
- Chaque patron devra signer au moment de son inscription définitive un formulaire contenant les termes suivants :
« J'accepte de me soumettre aux Règles de Course à la Voile (RCV-ISAF 2009-2012) et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve, en particulier la règle fondamentale : la décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité »,
- Les concurrents étrangers devront être membres d'une autorité nationale membre de l'ISAF et pouvoir présenter une attestation d'assurance en cours de validité.

4. DROITS A PAYER

Les droits d'inscription sont d'un montant de 100 € non remboursable en cas d'abandon.

En cas d'inscription hors délais (voir article 3.2), le montant des droits d'inscriptions sera de 200€

5. PROGRAMME

5.1. Clôture des inscriptions : Jour et date : Jeudi 8 décembre 2011 à 20 heures locales.

5.2. Jours de course :

DATES	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	DATES	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
11/12/11	9h55	18/03/12	9h55
22/01/12	9h55	29/04/12	9h55
19/02/12	9h55	03/06/12	9h55

6. JAUGE

Des contrôles de jauge et de sécurité seront possibles à tout moment de l'épreuve à la discrétion du Comité de Course et effectués par la commission de jauge.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- Disponibles le jour de la course
- Affichées sur le tableau officiel d'informations

8. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront précisés dans les annexes aux instructions de course.

9. SYSTEME DE PENALITE

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10. CLASSEMENT

10.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 4

10.2. Toutes les courses comptent. Aucune course ne sera retirée pour le classement.

10.3. Décompte des points :

Le système de points à minima de l'annexe A des RCV s'appliquera :

1^{er} = 1pts, 2^{ème} = 2pts, 3^{ème} = 3pts, 4^{ème} = 4pts, 5^{ème} = 5pts, 6^{ème} = 6pts, ... DNS, OCS, DNF et DSQ = nombre d'inscrits + 1. DNC = nombre d'inscrits +5.

11. COMMUNICATION RADIO

La communication entre canots est interdite ni radio ni téléphone. Le comité de course et le dispositif de sécurité communiqueront sur le canal VHF 72.

12. PRIX

Des prix seront distribués à la discrétion de l'autorité organisatrice.

13. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

14. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Georges SANTTALIKAN
Président du CGVT
0690-57-74-38
cgvt2000@hotmail.com

Marie BASCOU
Secrétaire du CGVT
0690-42-95-32
infocgvt@gmail.com